Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20261120-20261103ACPE-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERPERT

Séance du 19 novembre 2026 (20 heures 30)

PRESENTS : LE BEGUEC Marilyse, DERRIEN Frédéric, MONNIER Sylvie, GUINTRAND Guillaume, BOËTTEZ Adeline, JEGOU Gaël, BLANCHARD Magalie, MAHE Jean-Claude, BONNET Cécile, PENICAUD Marc, COMBE Caroline

Absent(s)/excusé(s) : BLANCHARD Magalie (procuration à LE BEGUEC Marilyse)

Secrétaire de séance : BONNET Cécile

Date de la convocation : 13 novembre 2026

DELIB 2026-11-03 Avis conseil projet éoliennes SAINT-NICOLAS-DU-PELEM ET LANRIVAIN

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN ROZ BRAS A SAINT-NICOLAS-DU-PELEM ET LANRIVAIN CONSULTATION DU PUBLIC

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis de consultation du public par voie électronique ;
Vu l'exposé de Mme le Maire énonce que :

La société ROZ BRAS envisage l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM ET LANRIVAIN

Après délibération, le conseil municipal a voté à bulletins secret : 7 voix CONTRE, 2 POUR et 2 ABSTENTIONS.

Le Conseil Municipal DECIDE de donner un avis défavorable sur le projet du parc éolien à SAINT-NICOLAS-DU-PELEM ET LANRIVAIN

Fait à KERPERT le 20 novembre 2026

Le Maire, Marilyse LE BEGUEC

MAIRIE KERPERT (Côtes-d'Armor)